



Dracénie Provence Verdon Agglomération  
 Direction des Transports  
 CS 90129  
 83004 DRAËUIGNAN CEDEX



- ❖ Conditions pour bénéficier d'une indemnité :
- ❖ habiter à plus de 1,5 kilomètres d'un point d'arrêt de l'établissement de secteur (cf. article 2 du règlement),
- ❖ seuls les déplacements de plus de 3 kms sont pris en compte
- ❖ si le transport existe, mais nécessite pour l'élève plus de 3 correspondances et induit un temps de transport supérieur à une heure et demie par jour.
- ❖ seuls sont indemnisés les kilomètres parcourus au-delà des périmètres cités ci-dessus.

A ..... le  
 (Signature du représentant légal)

(Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Service des Transports Scolaires Tel : 04 94 50 94 10)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT**

*Les demandes devront être déposées au plus tard le 31/10/2023.*

*Un virement bancaire ou postal interviendra par l'intermédiaire de M. le Trésorier Général en fin d'année civile qui suit l'année scolaire concernée.*

- Un justificatif de domicile
  - Un certificat de scolarité
  - Un relevé d'identité bancaire ou postal
- Pour toute demande d'indemnité kilométrique, vous voudrez bien fournir les pièces suivantes :

(Joindre les pièces justificatives).

Si l'établissement le plus proche dispensant le même enseignement n'est pas fréquenté, fournir le motif précis

Etablissement fréquenté : ..... Classe : .....

Tel : .....

Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

NOM et Prénom du représentant légal : .....

Né le : .....

NOM et Prénom de l'élève transporté

(transport public)

\* (distance domicile - arrêt le plus proche ou domicile - établissement scolaire s'il n'existe pas un service de

Distance pour un aller simple ..... kms \*

de ..... à .....

Parcours quotidien effectué par le véhicule subventionné :

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRANSPORT PAR MOYENS PERSONNELS**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**